

# Effets de la covid-19 sur les systèmes alimentaires halieutiques et aquacoles

## UN SECTEUR À RISQUE, MAIS DES PRODUITS HALIEUTICO-AQUACOLES PROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE

La pandémie de covid-19 est à l'origine d'une crise de santé publique qui a provoqué la crise économique en cours, due aux mesures que certains pays ont pris pour maîtriser les taux d'infection, à savoir le confinement, les interdictions de voyager et les fermetures d'entreprise, entre autres mesures. Les établissements de vente de produits alimentaires au détail tels que les supermarchés, les épiceries, les magasins de proximité et les restaurants qui proposent des plats à emporter sont certes jugés essentiels et restent opérationnels, mais les mesures adoptées pour endiguer la flambée de covid-19 ont créé un environnement dans lequel les denrées alimentaires pourraient être plus difficiles à acquérir.

Bien que la covid-19 ne touche pas directement les produits de la mer, le secteur halieutique est soumis aux effets indirects de la pandémie en raison de l'évolution de la demande des consommateurs, de l'accès au marché ou de problèmes logistiques liés aux restrictions imposées aux transports et aux frontières. Cette situation aura, à son tour, des conséquences néfastes sur les moyens de subsistance des pêcheurs et des aquaculteurs, ainsi que sur la sécurité alimentaire et la nutrition des populations qui dépendent fortement du poisson et autres produits aquatiques pour combler leurs besoins en protéines animales et en micronutriments essentiels.

Parallèlement, dans certains pays, des perceptions erronées ont provoqué une baisse de la consommation des produits de la mer, ce qui a entraîné une chute des prix. Aussi est-il nécessaire de communiquer sans ambiguïtés sur les modes de transmission du virus et sur l'absence de liens entre celui-ci et les produits de la mer.

## PROTÉGER CHAQUE ÉTAPE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT HALIEUTICO-AQUACOLE

L'ensemble des activités nécessaires pour acheminer les produits de la filière halieutico-aquacole, de la production jusqu'au consommateur, sont complexes. À l'échelle mondiale, les technologies utilisées sont diverses et vont des techniques artisanales jusqu'aux procédés très industrialisés. Les chaînes de valeur comprennent les marchés locaux, régionaux et mondiaux. La chaîne d'approvisionnement de la filière halieutico-aquacole a pour principales activités la pêche, la production aquacole, la transformation, le transport et la commercialisation en gros ou au détail. Les répercussions de la covid-19 risquent de perturber ou d'interrompre chaque maillon de la chaîne. Si l'un de ces maillons entre producteurs, acheteurs et vendeurs est rompu à cause de la maladie ou des mesures de confinement, cela entraînerait une chaîne de perturbations en cascade qui nuiraient à l'économie du secteur. Le résultat escompté, à savoir la consommation de poisson et autres produits de la mer, ne peut être atteint que si l'on protège les liens entre producteurs, acheteurs et vendeurs, ainsi

que chaque étape de la chaîne d'approvisionnement. Il est par conséquent essentiel que chaque étape de la chaîne alimentaire halieutico-aquacole soit protégée autant que possible.

### 1. Réduction ou arrêt des activités de pêche en raison d'une baisse de la demande et/ou des prix

On constate déjà une réduction de l'effort de pêche dans certaines régions d'Afrique, d'Asie et d'Europe pour plusieurs raisons. À titre d'exemple, les flottilles qui dépendent fortement des marchés d'exportation (le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Irlande, par exemple) et du commerce d'espèces de valeur supérieure (les langoustes et les homards, par exemple) risquent d'être particulièrement touchées<sup>1</sup>. Les mesures sanitaires (distanciation physique entre les membres de l'équipage en mer et masques faciaux, entre autres) peuvent aussi rendre la pêche difficile et entraîner l'arrêt ou la réduction de l'activité. La réduction des intrants (glace, engins et appâts, par exemple), causée par la fermeture des fournisseurs ou l'incapacité de ceux-ci de procurer des intrants à crédit, limite également les activités de pêche. Par ailleurs, la pénurie de main-d'œuvre constitue un problème car certains équipages sont composés de travailleurs migrants qui peuvent être actuellement dans l'impossibilité de franchir les frontières nationales<sup>2</sup>. De plus, les divers niveaux d'équipements disponibles pour assurer la sécurité sanitaire des équipages, les responsabilités des propriétaires de navires en cas de reprise de l'activité, la possibilité pour l'équipage de bénéficier d'aides telles que le chômage partiel, les fermetures temporaires, la disponibilité de systèmes d'appui permettant de maintenir l'activité principale et la compatibilité entre les différents mécanismes de soutien (notamment économiques) sont autant d'éléments susceptibles de jouer sur le niveau de pêche actuel<sup>3</sup>.

**Les mesures visant à protéger la production et les revenus sont les suivantes:**

- désigner, si ce n'est pas déjà le cas, les pêcheurs et les membres d'équipage comme étant des «travailleurs essentiels» car ils fournissent de la nourriture au pays;
- accélérer la délivrance des visas pour que les travailleurs temporaires, saisonniers et étrangers puissent participer aux activités de pêche;
- relier les centres halieutiques et les villages de pêcheurs à des services tels que les cuisines collectives locales de la région, où les variétés de poisson les plus petites (sardines, maquereaux, anchois) peuvent être facilement frites et livrées à un prix fixe, dans la mesure du possible;
- accroître l'achat de produits de la mer par les pouvoirs publics, aux fins d'une utilisation institutionnelle (prisons, hôpitaux et programmes d'alimentation scolaire, notamment) et d'une distribution d'aide alimentaire;
- prolonger la saison de pêche afin de compenser les pertes économiques;
- indemniser les propriétaires et l'équipage des navires immobilisés;
- limiter le niveau de pêche actuellement pratiquée (en mettant en place un système collectif et transparent de quotas ou de tirage au sort, par exemple) pour répondre à la demande actuelle, tout en veillant à ce que cela ne pèse pas sur la sécurité alimentaire locale;

<sup>1</sup> <http://www.rfi.fr/es/europa/20200320-el-mercado-de-pescado-fresco-se-derrumba-en-europa-por-el-coronavirus> (en espagnol).

<sup>2</sup> <https://elpais.com/economia/2020-03-26/los-pescadores-recogen-sus-redes.html> (en espagnol).

<sup>3</sup> Données du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), au 28 mars 2020 (<https://www.comite-peches.fr/la-peche-francaise-dans-le-brouillard/>).

- faire en sorte que les ministères fixent un prix plancher minimal pour chacune des espèces importantes de produits de la mer, dans la mesure du possible.

### 2. Divers effets sur la production aquacole et des incertitudes quant à l'avenir

Les effets sur la production aquacole seront disparates. En raison des perturbations des marchés, les aquaculteurs ne peuvent pas vendre leur production et doivent conserver de grandes quantités d'animaux vivants, qu'il faut nourrir pour une durée indéterminée. Les coûts, les dépenses et les risques augmentent en conséquence. Certaines espèces d'élevage destinées à l'exportation (le pangasius, par exemple) pâtissent de la fermeture des marchés internationaux (Chine, Union européenne)<sup>4</sup>. La conchyliculture (notamment l'ostréculture) est surtout touchée par la fermeture des services liés à la restauration (secteur du tourisme, hôtels et restaurants, par exemple) et des détaillants (dans l'Union européenne, par exemple). En outre, à cause du grand nombre de restrictions imposées par différents pays aux déplacements de marchandises et au dédouanement dans les aéroports, entre autres, les exploitants d'écloseries et les négociants de stocks de géniteurs peuvent avoir des difficultés à commercialiser leurs stocks destinés à la production de semences, ce qui pourrait entraîner une forte baisse de la production. En revanche, l'aquaculture artisanale pourrait tirer parti de la concurrence réduite des importations de poisson et autres produits de la mer. La difficulté à s'approvisionner en intrants (semences et aliments) et à trouver de la main-d'œuvre, en raison des mesures de confinement, pourrait peser sur la capacité de production aquacole.

**Les mesures visant à maintenir les activités sont les suivantes:**

- mettre l'aquaculture sur un pied d'égalité avec l'agriculture en ce qui concerne le crédit aux secteurs prioritaires, l'assurance récolte, les tarifs d'électricité et d'autres prélèvements;
- améliorer l'accès des aquaculteurs aux crédits et aux programmes de microfinancement assortis de taux d'intérêts réduits, d'un remboursement flexible des prêts et de possibilités de réaménagement des prêts et des échéances de paiement;
- financer des programmes destinés à couvrir les pertes de production et de revenus, à maintenir les chaînes d'approvisionnement nationales de la filière halieutico-aquacole et à garantir la continuité des activités;
- annuler le remboursement des prêts utilisés pour maintenir les salaires et accorder des prêts à faible taux d'intérêts pour refinancer la dette existante;
- alléger les paiements, c'est-à-dire suspendre certaines obligations financières telles que les services d'utilité publique, la taxe foncière et les hypothèques;
- ralentir la production en cas de baisse de la demande ou d'un accès réduit au marché, en particulier si le ralentissement des exportations se poursuit et si la main-d'œuvre fait défaut.

### 3. Adaptation des entreprises de transformation, des marchés et des commerces à l'évolution de la demande

Particulièrement dépendant des secteurs de la restauration, le secteur du poisson et des produits de la pêche est frappé de plein fouet par les changements survenus dans les services de restauration. Dans le cadre des mesures de confinement mises en œuvre par les pays, les

---

<sup>4</sup> <http://vietfishmagazine.com/news/pangasius-industry-has-been-hit-by-covid-19.html> (en anglais).

restaurants, les hôtels, les universités et leurs cantines ferment, ce qui entraîne une baisse d'activité pour de nombreux grossistes et l'absence de points de vente pour certaines espèces de produits frais de grande valeur. Les achats de nourriture dictés par la panique auraient stimulé la vente de poisson et autres produits halieutiques préemballés, congelés ou en conserve, mais ceux-ci ne pourront pas continuer d'approvisionner le marché si la matière première est indisponible et si d'autres problèmes logistiques apparaissent. En particulier, la fermeture des frontières par les pays peut entraîner des retards au passage des frontières et des annulations de vols, ce qui risque d'entraver le commerce de marchandises et d'augmenter considérablement le coût du transport. Les restrictions d'accès au marché et la baisse de la demande signifient que le poisson et les produits halieutiques pourraient être stockés plus longtemps. Cette situation a des conséquences non seulement en matière de perte et de gaspillage alimentaires attribuables à l'altération de la qualité, mais aussi de coûts supplémentaires pour les entreprises de transformation, les exportateurs, les importateurs et les négociants. Parallèlement, cette situation inédite donne naissance à des pratiques innovantes et prometteuses, qui pourraient influencer le mode de fonctionnement du secteur à l'avenir.

### **Les mesures visant à soutenir la chaîne d'approvisionnement comprennent les éléments suivants:**

- dans le domaine du commerce international, dans un effort conjoint visant à ce que les flux commerciaux continuent d'être les plus libres possible, les dirigeants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont lancé un appel pour limiter les restrictions imposées aux frontières, qui entravent le commerce des aliments, afin d'éviter les pénuries alimentaires, en soulignant que la diffusion d'informations sur les mesures commerciales relatives aux denrées alimentaires était fondamentale<sup>5</sup>;
- garantir l'accès à la chaîne d'approvisionnement et, pour les professionnels de la pêche qui vendent leurs produits à l'étranger, garantir un accès continu aux ports, chemins de fer et postes frontières. ainsi que la coopération des fonctionnaires responsables, afin qu'ils puissent maintenir leurs ventes;
- assurer un accès stable aux pêcheries en réduisant les contraintes réglementaires qui empêchent l'accès aux lieux de pêche et leur exploitation durable;
- continuer de soutenir la chaîne d'approvisionnement (par le biais du stockage provisoire des produits de la mer, de la réorientation de ces produits vers le marché intérieur, de la collaboration avec les entreprises de transformation pour adapter l'offre au marché intérieur et du remplacement des produits préalablement destinés à l'exportation, par exemple);
- transformer le poisson et autres produits aquatiques invendus (les saler ou les stocker convenablement dans de la glace, par exemple, ce qui signifie obtenir des caisses isothermes de taille moyenne auprès des autorités compétentes);
- étudier la possibilité de congeler les produits de la pêche avec le concours d'entreprises de transformation, de réfrigération et de distribution des produits de la mer;
- commercialiser les produits directement auprès des consommateurs, ce qui pourrait constituer une nouvelle approche importante pour certaines entreprises;

---

<sup>5</sup> Le rapport complet est disponible à l'adresse suivante: [https://www.wto.org/french/news\\_f/news20\\_f/igo\\_26mar20\\_f.htm](https://www.wto.org/french/news_f/news20_f/igo_26mar20_f.htm).

- recourir à d'autres stratégies de commercialisation pour contribuer à la réduction des stockages prolongés.

#### 4. Problèmes relatifs aux conditions de travail tout au long de la chaîne de valeur

Les conditions de travail et la sécurité des pêcheurs en mer seraient compromises si le nombre de pêcheurs disponibles sur les navires était réduit<sup>6</sup>. L'équipage des grands navires industriels (chalutiers pélagiques, senneurs) qui travaillent pendant plusieurs semaines de suite, puis sont remplacés pendant leur période de pause, ne peuvent pas rentrer chez eux en raison des restrictions imposées aux vols et des périodes de quarantaine. Par conséquent, ils peuvent être amenés à travailler plus longtemps à bord, ce qui augmente la fatigue et le stress (y compris des membres de leur famille) ainsi que, potentiellement, les risques d'accidents à bord. Il est aussi possible que les grands navires de pêche appartenant à des flottes de pêche hauturière soient confrontés à des cas de covid-19 parmi les membres de l'équipage alors qu'ils sont en mer. Le virus est susceptible de se propager rapidement au sein de l'ensemble de l'équipage d'un navire sans que l'assistance médicale soit facilement accessible. Par ailleurs, lorsqu'ils tentent d'entrer dans un port, les membres de l'équipage qui ne sont pas des ressortissants de l'État du port risquent de se voir refuser l'entrée dans le pays. En outre, de nombreux membres d'équipages, tout comme les petits aquaculteurs, sont considérés comme des travailleurs indépendants et, actuellement, ne peuvent pas prétendre à un congé de chômage, ni à des congés payés.

Compte tenu du comportement migratoire de nombreux pêcheurs, auquel s'ajoutent les visites fréquentes de personnes étrangères aux communautés de pêcheurs (les déplacements transfrontaliers, par exemple), il est possible que ces communautés deviennent des foyers de propagation rapide du virus. Les restrictions imposées à la mobilité risquent d'une part de toucher le secteur de la pêche, puisqu'elles empêcheront les pêcheurs de mener leurs activités, et d'autre part le secteur après capture, dans lequel les femmes sont les principales responsables des activités de transformation et du commerce. Si les mesures de restrictions ne sont pas appliquées dans les marchés, les vendeuses de poisson et autres produits aquatiques peuvent être exposées à un risque majeur d'infection car ces marchés sont très fréquentés et l'éloignement physique y est difficile à appliquer de manière systématique. Cela est d'autant plus probable que les équipements d'assainissement et d'hygiène sont insuffisants. Le caractère très informel du secteur constitue pour les pêcheurs et les aquaculteurs un obstacle supplémentaire à l'accès à la protection garantie par les politiques relatives au marché du travail et par les mécanismes de protection sociale contributifs. Cette situation risque d'exacerber les effets secondaires de la covid-19, y compris la pauvreté et la faim.

#### Les mesures de protection des plus vulnérables sont les suivantes:

- garantir la sécurité en autorisant uniquement les navires dont l'équipage est au complet à quitter le port pour mener des activités de pêche;
- améliorer l'hygiène et les conditions sanitaires sur le marché du poisson pendant la période de secours/relèvement;
- fournir une aide à la rémunération et au chômage aux membres des équipages et aux petits aquaculteurs indépendants;
- soutenir les plus vulnérables via l'octroi d'aides en espèces ou en nature par les institutions locales (là où il n'existe pas de régime national de protection sociale);

---

<sup>6</sup> Le nombre de membres d'équipage disponibles pourrait être réduit en raison, notamment, de la contamination par le virus, des restrictions imposées aux déplacements ou du confinement.

- adapter la conception des programmes (calendrier d'exécution, montant des prestations) et assouplir les conditions (les exonérations de cotisations, par exemple) pour garantir une couverture plus large et plus appropriée du secteur halieutico-aquacole, y compris les travailleurs informels, lorsqu'il existe des programmes d'assistance sociale (transferts en espèces et en nature) ou d'assurance sociale;
- appuyer la coordination interinstitutionnelle au moyen d'échanges de données entre les autorités responsables du développement et de la gouvernance des pêches afin que les pêcheurs bénéficient d'une couverture sociale et de possibilités de rapatriement.

### 5. Gestion et répercussions politiques

La suspension des opérations de pêche offre un répit à certaines populations de poissons surexploitées, mais des contraintes similaires s'appliquent à la science et à la gestion des opérations d'appui. À titre d'exemple, il est possible que les enquêtes d'évaluation du poisson et autres animaux aquatiques et plantes aquatiques soient réduites ou reportées, que les programmes obligatoires d'observation des pêcheries soient temporairement suspendus et que le report des réunions scientifiques et relatives à la gestion retarde non seulement l'application de mesures indispensables, mais aussi le suivi des mesures de gestion. L'effondrement des marchés d'exportation a accru la possibilité de se réapprovisionner en produits de la mer auprès des producteurs locaux. Cependant, le marché national de certains pays est petit ou inexistant et la flottille de pêche nationale peut dépasser la capacité du marché national, ce qui a plusieurs conséquences sur la gestion. Les mesures de confinement pourraient entraîner une réduction des capacités dans les centres de surveillance des pêches (CSP), à l'instar de la flambée de la maladie à virus Ébola survenue en Afrique de l'Ouest de 2013 à 2016, où non seulement le personnel n'était pas disponible, mais où les ressources nationales déjà limitées ont été consacrées au financement des activités d'urgence, ce qui a empêché les CSP de fonctionner efficacement. Les pêcheurs qui sont en «sécurité en mer», dans leur microcosme, le savent et continueront probablement de mener leurs opérations ou adapteront celles-ci afin de profiter des carences de suivi, de contrôle et de surveillance pour se livrer à des activités illicites. Le manque de suivi et de contrôle des stocks partagés de poisson et autres produits de la mer pourrait inciter certains États qui les exploitent se décharger en partie de leurs responsabilités en matière de gestion, de suivi et de contrôle des activités de pêche.

#### Les mesures à prendre sont les suivantes:

- renforcer, dans la mesure du possible, la surveillance à distance et les programmes de suivi sans observateurs (caméras, journaux de bord, systèmes de signalement électronique);
- maintenir les niveaux de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de pêche pour garantir l'application des mesures de contrôle et empêcher l'accroissement des risques à bord des navires de pêche, y compris, en particulier, les activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR);
- faire en sorte que les autorités réalisent des évaluations et dégagent des solutions précises en partenariat avec les acteurs du secteur.

### REMERCIEMENTS

Le présent document a été élaboré par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO (contact: [FI-Inquiries@fao.org](mailto:FI-Inquiries@fao.org)).